

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 12 NOVEMBRE 2018 à 19h30

Etaients présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEST, Adjoints au Maire.

Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Pascale LABART, Marie LABROSSE (arrivée à 19h31), MM Jean BARTHOMIEUF, Arnaud LEGOUGE, M. Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Mme Françoise EYRAUD (pouvoir donné à Florent PATIN) Mme Katia PERRET (pouvoir donné à B. REY) M. Peter WATSON (pouvoir donné à Pascale LABART) Mme Sandrine TESTAS

Secrétaire de séance : Pascale LABART

Date de la convocation : 06/11/2018

Date de l'affichage : 06/11/2018

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 8 octobre est approuvé à 13 voix pour, et 1 abstention.

Le Procès-Verbal du conseil municipal extraordinaire du 12 octobre est approuvé à l'unanimité des présents.

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Désignation d'élus composant la commission de contrôle des listes électorales
- Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Département de l'Ain

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces deux points.

I – Délibération portant attribution du lot 5 pour la réhabilitation du Mille Club et la réalisation d'un espace multi loisirs – n°D2018_038

Le conseil décide à l'unanimité de conclure et signer le marché pour la Réalisation de l'Espace Loisirs de St Bernard, Extension et Réhabilitation de la salle polyvalente du Mille Club et aménagements extérieurs divers, concernant le lot 5 Bardage métallique, avec l'entreprise FDM de St Victor S/Rhins (42630) pour un montant de 16 389.00 € HT.

Un tableau retraçant le bilan financier des travaux est projeté. Les subventions attendues s'élèvent à presque 50 % du montant des travaux.

Les travaux débuteront fin novembre, et se finiront pour le 1^{er} septembre 2019.

Les travaux de dérivation des réseaux sont d'ores et déjà terminés.

II – AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE ORGANISEE PAR LA CCDSV SUR LES OUVRAGES ET LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE COLLECTE DES EAUX USEES – Délibération n°D2018_039

Une enquête publique, préalable à l'autorisation environnementale visée à l'article L.181-1 1° du code de l'environnement, était organisée au sein de la Commune (du 8 octobre 2018 au 8 novembre 2018) Les Communes de Trévoux, Saint Bernard, Reyrieux, Massieux et Parcieux sont également concernées.

Cette enquête publique porte sur les ouvrages et les travaux de mise en conformité du système de collecte des eaux usées des 5 communes par la CCDSV.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable sur le dossier d'enquête publique et sur le programme des travaux qui lui est annexé,

III – DEBAT ET AVIS SUR LA PARTICIPATION EVENTUELLE DE LA COMMUNE A L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE HALAGE

M. le Maire explique que lors d'une réunion avec la CCDSV et VNF (Vois Navigables de France) la possibilité d'une participation financière communale à l'entretien du chemin de halage et des perrés a été évoquée.

Après débats, le conseil municipal est, à l'unanimité, contre le versement par la commune d'une participation financière pour l'entretien du chemin de halage, qui relève de VNF et de la CCDSV (au titre des compétences transférées des déplacements doux et du tourisme) Un courrier sera envoyé en ce sens au Président de la CCDSV.

IV – PETIT PATRIMOINE GERE PAR LA CCDSV – Délibération n°D2018_040

Les communes ont transféré à la Communauté de communes une compétence sur la restauration du petit patrimoine public dans le cadre de ses compétences optionnelles. Cette compétence porte sur la « Restauration et entretien du petit patrimoine public mis à disposition par les communes, croix de mission, statues, puits, sculptures, tableaux... ».

Conformément à l'article L 1321 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal contradictoirement établi entre les représentants des collectivités antérieurement et nouvellement compétentes.

Le conseil municipal, AUTORISE, à l'unanimité, le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence « petit patrimoine public » et ses annexes.

V – CAVEAUX CIMETIERE

M. le Maire rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 21 000 € est budgétée sur 2018, pour une dizaine de caveaux.

Après débats, le conseil accepte (à 12 voix pour, 1 voix contre, et une abstention) de maintenir cette ligne budgétaire pour 2019, et d'engager les consultations pour réaliser l'équipement.

VI – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales au 1^{er} janvier 2019, une commission de contrôle des listes électorales doit être instituée.

Cette commission doit être composée de cinq conseillers municipaux : 3 issus de la liste majoritaire, et 2 de la liste minoritaire.

Les élus désignés sont : Mme M. LABROSSE, M. F. PATIN, Mme S. TESTAS, M. Arnaud LEGOUGE et M. J-P PILLON.

**VII – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN –
Délibération n°D2018_041**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le département de l'Ain.

VIII – Questions Diverses

⇒ Portage ERL 2

La vente a été signée entre l'Etablissement Public Foncier de l'Ain et les consorts QUIBLIER.

⇒ 8 décembre : Marrons et Vin chaud offerts par la municipalité sous la Halle de Chabrier.

M. le Maire demande aux élus d'être présent et de participer.

L'après-midi aura lieu un concours de cartes par les Classes en 9 au Château.

⇒ Catastrophe Naturelle Sécheresse

Les personnes concernées par les dégâts causés par la sécheresse de cet été peuvent déposer en mairie un dossier jusqu'à la fin du mois de novembre, pour que la mairie envoie une demande de classement en état de catastrophe naturelle courant décembre.

⇒ Extinction de l'Eclairage Public : commission ad hoc

Participent à cette commission : M. le Maire, Mme P. LABART, M. P. WATSON, M. P-L BALLET, M. J. BARTHOMEUF, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme J. GUERRIER, M. F. BLOCH, Mme M. LABROSSE et M. Arnaud LEGOUGE.

La commission se réunira le 26/11 à 20h.

⇒ 22/12 vente d'huîtres par l'US FORMANS à St Bernard

⇒ 24/11 :

- Manifestation Beaujolais Nouveau – Spinos'Animation

Dégustation offerte par Spinos'Animation à l'Espace Chabrier dès 18h30. Repas sur réservation dès 20h30 au Château.

- Classes en 9 – Vente de Boudin le 24/11 matin
- 10h30 Animation Opération Premières Pages à la Bibliothèque

⇒ Informatique Ecole

A la demande de M. Arnaud LEGOUGE, M. le Maire explique que l'informatique pour l'école a été reçu. Les postes informatiques sont opérationnels. Des tableaux sont à changer. Les vidéoprojecteurs doivent être mis en place.

⇒ Cantine scolaire

M. le Maire informe le conseil qu'il a récupéré les éléments du personnel de la cantine. Par la suite, il récupérera les éléments concernant le traiteur et les finances.

⇒ Lotissement des Guillermines

Deux barrières ont été cassées par un scooter. Le nécessaire sera fait pour les remplacer.

⇒ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau du Syndicat des Eaux d'Anse et Région

M. J. BARTHOMEUF souligne qu'il n'a pas été présenté en conseil municipal.

⇒ Halloween

M. P-L BALLETT remercie le Sou des Ecoles pour « l'après-soupe » Mme M. LABROSSE remercie la maison de retraite et la bibliothèque pour leur accueil.

La soupe sera désormais servie sous la Halle.

⇒ Repas de Noël du CCAS

Il aura lieu à Quincieux, chez Tante Yvonne, le vendredi 7 décembre. 96 personnes sont inscrites. 31 colis sont commandés.

⇒ Centenaire de l'Armistice du 11 novembre

Les associations qui ont participé à cette commémoration sont remerciées. L'exposition faite par Spinosa et les enfants de l'école, sera remise lors de la manifestation du 8 décembre.

⇒ SBI

Les annonceurs ont jusqu'au 15 novembre pour envoyer leur publicité et règlement. Une relance est faite par Mme M. LABROSSE pour obtenir des articles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Prochain conseil municipal : lundi 10 décembre 2018.